

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 29 (1891)
Heft: 26

Artikel: Le 200me anniversaire de l'Abbaye de l'Arc, à Lausanne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192394>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Le 200^{me} anniversaire de l'Abbaye de l'Arc, à Lausanne.

Dans son numéro de jeudi, la *Gazette de Lausanne* annonce que le 2 juillet prochain, l'Abbaye de l'Arc célébrera le deux centième anniversaire de sa fondation. Voici, à cette occasion, quelques détails historiques.

C'est en 1691 que l'on trouve l'origine de l'Abbaye de l'Arc. A cette époque, un certain nombre de bourgeois, en imitation de l'Abbaye des Nobles Fusilliers, fondèrent une société pour s'exercer au tir de l'Arc, sous la dénomination de *Noble Abbaye des Archers*.

Les fondateurs étaient au nombre de quarante-trois, dont quelques-uns appartenaient à des familles bourgeoises entièrement éteintes aujourd'hui, tels que les Milots, de Pra Roman, de Tallens, etc. La constitution de la Noble Abbaye fut approuvée par LL. EE. et très honorés seigneurs de la ville de Lausanne, qui lui attribuèrent, à titre d'encouragement, une somme annuelle de 100 florins (le florin valait 4 batz), portée plus tard à 400, afin d'augmenter la valeur des prix, avec la condition que tous les bourgeois de Lausanne, même ceux qui ne faisaient pas partie de la société, pourraient prendre part au tirage, ce qui fut admis.

Au début de la société, le prix de réception était de 50 florins. Le conseil d'administration se composait d'un capitaine, un lieutenant, deux secrétaires, un boursier, quatre conseillers. Le roi (1^{er} prix) siégeait au conseil et y exerçait une certaine autorité.

Les tirages, qui avaient lieu au bas de la promenade de Montbenon, étaient au nombre de huit par année. On tirait alternativement au blanc ou contre des figures placées à une certaine élévation, telles qu'un soleil, un maure ou un aigle, qui se détachaient par fragments. Le dernier morceau enlevé donnait le premier prix.

Les réunions pour ces tirages se faisaient avec un certain appareil. Tous les archers, drapeaux déployés, tambours et fifres en tête, allaient chercher le roi à son domicile, puis se rendaient en cortège sur la place de tir, le carquois audos, l'arc bandé et la flèche à la main. Les

preneurs des premiers prix offraient une collation, et chaque année un joyeux repas de corps, où le bailli assistait ordinairement, avait lieu à l'occasion de la reddition des comptes.

En 1713, les demandes d'admission augmentant, le prix de réception fut porté à 25 écus pour les bourgeois et 30 pour les habitants ou étrangers.

En 1750, le président de la société prit le titre d'*abbé*, et le nombre des membres du conseil fut porté à six. Lorsqu'il se présentait une question difficile à résoudre, au lieu de nommer une commission, le président invitait chaque membre de la société à se recueillir chez lui pour découvrir le meilleur moyen à employer. Il faut dire que ces appels à la méditation individuelle des archers ne produisaient que de chétifs résultats, car on lit souvent au procès-verbal « qu'aucune idée nouvelle n'ayant été présentée, » on charge une personne spécialement désignée de s'occuper de l'affaire dont il s'agit.

Les événements politiques de 1791 avaient laissé des traces profondes ; bien des intérêts avaient été froissés, bien des dissentiments avaient surgi à cette occasion ; aussi, en 1808, le canton de Vaud étant libre et organisé, on sentit le besoin de rapprocher les partis et de renouer des relations bienveillantes entre toutes les classes de la société. A cet effet, on fonda une société d'agriculture qui eut beaucoup de succès, puis les diverses sociétés d'archers furent invitées à contribuer, pour leur part, au but qu'on se proposait. Dès lors, plusieurs réunions d'archers furent organisées, et spécialement entre les sociétés de Lausanne et celles de Vevey. Le procès-verbal de celle qui eut lieu à Vevey, le 13 août 1810, et à laquelle assistaient vingt-cinq tireurs lausannois, donne une idée de l'esprit de fraternité et de la joie qui y présidèrent.

La même année, les archers de Lausanne, voyant les bons effets de ces réunions, organisèrent un tirage pour tous les archers du canton. Il eut lieu le 13 septembre. Les tireurs étaient au nombre de 60. Il y avait 11 prix, dont le

premier (une cafetière en argent) échu à M. Mestrezat, de Vevey.

Après le tirage, un banquet, réunissant 108 convives, dont 35 Lausannois, eut lieu dans la salle construite en Martheray par le nommé Duplex, pour les grandes réunions et représentations dramatiques. Cette salle, transformée plus tard, devint l'ancien théâtre de Martheray.

Les places des convives furent tirées au sort, excepté celles des Lausannois, dont chacun se plaça entre deux étrangers, dans le but de resserrer les relations existantes ou d'en former de nouvelles. Au-dessus de la table et vis-à-vis des huit présidents on voyait huit drapeaux aux couleurs des sociétés, supportés par une masse représentant le rocher de l'union. Le moment arrivé, l'abbé de Lausanne entr'ouvrit le rocher et en sortit la belle coupe que l'abbaye de Lausanne venait d'acquérir. La coupe remplie circula, et pendant ce temps la musique jouait l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?*

Plusieurs couplets de circonstance, composés et chantés par le docteur Mayor, ajoutèrent à l'enthousiasme général. Dès lors, Matthias Mayor devint le barde obligé de toutes les réunions de ce genre.

L'année 1812 fut importante pour l'Abbaye de l'Arc. De nouveaux règlements portèrent la finance de réception à 90 francs. L'ancien tirage, situé au bout de Montbenon, ne convenant plus, la Société résolut d'acheter le terrain qu'elle possède encore aujourd'hui. Il se forma à cet effet une réunion de 50 actionnaires qui versèrent chacun 200 fr. Cette souscription permit de traiter avec M^{lle} Vulliamoz, propriétaire du terrain, dont le prix fut fixé au taux d'une rente viagère de 7 1/2 % du capital de 8000 fr., et l'acte de vente fut signé le 18 juin 1813.

L'achat de ce superbe emplacement fit si bon effet que 22 nouveaux membres furent reçus et demandèrent à s'inscrire comme actionnaires.

Mais comme il fallait nécessairement faire une construction convenable, on dut créer de nouvelles ressources. La finance d'entrée fut portée à 200 fr. Les

membres furent divisés en trois catégories : 1^o les *propriétaires* ; 2^o les *membres à vie*, payant pour leur réception 180 fr., mais ne pouvant transmettre leurs droits ; 3^o les *étrangers* ou membres annuels, reçus pour un an, au prix de 50 fr. — On ne pouvait introduire au Jardin de l'Arc que des personnes domiciliées hors du cercle de Lausanne.

L'architecte Perregaux, qui fit les plans, s'engagea à rendre la maison terminée, clés en mains, le 25 juin 1814, pour le prix de 11,800 fr., ce qui fut accepté le 13 septembre 1813.

L'inauguration des travaux se fit solennellement le 16 septembre 1813. Tous les archers de Vevey y furent invités ; la réunion fut très animée, et après le tir, les présidents des deux sociétés, MM. de Saussure-Osterwald et Couvreur de Blonay, scellèrent la première pierre de l'angle occidental du bâtiment, sous laquelle on plaça une boîte renfermant quelques pièces de 4, de 2 et de 1 fr., frappées au coin du canton de Vaud, en y joignant un parchemin, signé par les archers présents, contenant une déclaration rappelant la fondation de l'Abbaye, l'acquisition de la propriété et la construction du bâtiment.

Le 22 juillet 1814, la société de Vevey fit don à celle de Lausanne, pour la nouvelle construction, d'une belle cheminée en marbre noir, avec l'inscription : *Amici Amicis*.

Ces renseignements, extraits d'un *Historique de l'Abbaye de l'Arc*, par M. Adrien de Constant, ont été publiés en partie dans le *Conteur* il y a bientôt 25 ans.

Terminons par ces quelques lignes empruntées à une notice sur la Société de l'Arc de Vevey, par M. Eug. de Mellet :

On invitait parfois les Sociétés de tir à l'Arc qui s'étaient constituées à Genève, à Lausanne et à Morges. Ainsi, le 30 avril 1725, on décida d'inviter la Société de l'Arc de Lausanne et de régaler le mieux possible ceux des archers qui viendraient. Le roi annonça qu'il les aurait à sa table le vendredi et qu'on leur donnerait un dîner le samedi aux frais de la Société ; qu'on aurait des prix d'étain de la valeur de dix Livres et que messieurs de Lausanne ne paieraient aucune boîte (finance exigée des tireurs).

Ces messieurs arrivèrent de Lausanne le vendredi 4 Mai 1725, au nombre de 17, par la voie du lac, sur un *brigantin* armé de *fauconneaux* (petites pièces d'artillerie alors en usage), n'ayant pu venir le jeudi à cause du mauvais temps. « Le trajet par terre était alors encore difficile et ne pouvait se faire un peu agréablement qu'à cheval. »

« Ces messieurs se rendirent chez M. le colonel de Tavel, capitaine de la Société, chez lequel ils furent régalez. La parade se rendit de là sur la place du Marché, Messieurs de Lausanne occupant la *droite* pour tirer à l'oiseau (*papegai*). Puis le dîner eut lieu aux Trois-Couronnes et fut donné par le roi, F.-Louis Couvreur, de Deckersberg.

• Le samedi, 5 mai, le tir ne put avoir lieu, à cause du mauvais temps ; il eut lieu le dimanche après le sermon. On défraya entièrement messieurs de Lausanne, ainsi que leurs canonniers. »

Napoléon I^{er} et le chien de Pie VII.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, quelques détails historiques sont nécessaires.

Elu pape, en 1800, par le conclave de Venise, Pie VII revint à Rome, délivrée des troupes françaises dès 1799, et occupée alors par les troupes de Naples et de l'Autriche. Son premier soin fut de réorganiser l'administration des Etats pontificaux.

Après la victoire de Marengo, qui avait ramené l'influence française en Italie, le premier consul fit des ouvertures au pape sur son intention de rétablir, en France, la religion catholique. C'est alors que furent jetées les bases d'un concordat ratifié par Pie VII le 14 Août 1801, et en vertu duquel il obtint la restitution de Bénévent et de Pontecorvo.

Toutefois, une longue série de mécontentements et de démêlés ne tarda point à naître de l'exécution ou de l'interprétation du concordat, auquel Napoléon apporta des modifications que Pie VII ne voulut point accepter.

Lorsqu'en 1804 Bonaparte fut devenu empereur, il demanda au saint-père de venir le sacrer. Pie VII y consentit dans l'espoir d'obtenir à cette occasion ce qu'il demandait dans l'intérêt de l'Eglise. Il arriva à Paris le 28 novembre, et le 2 décembre (1804), il sacra Napoléon comme empereur, sous les voûtes de Notre-Dame.

Mais la mésintelligence éclata bientôt entre les deux puissants souverains. En 1806, Napoléon demanda le renvoi des Anglais, Russes, Suédois et Sardes des Etats de l'Eglise ; et sur le refus de Pie VII, il fit occuper militairement Rome et, en 1809, réunit tous les Etats pontificaux à l'Empire français. Pie VII répondit par une bulle d'excommunication.

Napoléon voulant tenter sur lui un dernier effort, l'officier chargé de ses propositions força le passage et pénétra insolamment jusqu'au saint-père. Il soupait ; deux plats de poisson composaient tout le service. Après l'avoir écouté, le pape ne lui répondit que par ces mots :

« Monsieur, un souverain qui n'a besoin pour vivre que d'un écu par jour, n'est pas un homme qu'on intimide aisément. »

Et sur son refus formel de renoncer à la souveraineté temporelle des Etats de l'Eglise, le général Radet l'enleva du Quirinal avec le cardinal Pacca, le fit monter dans un carrosse escorté par des

gendarmes et le conduisit prisonnier à la Chartreuse de Florence, puis à Alexandrie et à Grenoble. Amené ensuite à Savone, le pape y fut gardé comme un véritable prisonnier d'Etat. Napoléon ne pouvant rien obtenir de lui pour les affaires ecclésiastiques, était de plus en plus irrité ; et en 1812, avant de partir pour sa funeste campagne de Moscou, il fit transporter Pie VII à Fontainebleau.

C'est là que, vaincu par l'opiniâtreté de l'Empereur, le malheureux pontife signa, le 25 janvier 1813, un nouveau concordat par lequel il abdiquait sa souveraineté temporelle, une partie de sa souveraineté spirituelle et consentait à venir résider en France. Il ne rentra à Rome qu'après la chute de son terrible ennemi, et mourut en 1823.

C'est pendant le séjour de Pie VII à Fontainebleau que se passa l'émouvant épisode suivant conté avec un art exquis par M. Ferdinand Fabre, dans son dernier roman *Xavière*, et où il nous révèle le fondateur du premier Empire sous un jour plus odieux peut-être que tout ce que les historiens impartiaux ont pu recueillir sur ce despote.

Un après-midi, le saint-père, après une promenade d'un quart-d'heure à travers le parc, venait de rentrer dans ses appartements. Se trouvant un peu fatigué, il se disposait à la sieste quotidienne, selon une habitude ancienne, lorsque le cardinal Pacca vint lui apprendre que l'empereur insistait pour le voir.

Le pape, fort accablé, eut bien envie d'écarter le calice qu'on lui offrait et peut-être aurait-il découvert un prétexte plausible de renvoyer l'audience ; mais Bonaparte, qui n'avait jamais respecté beaucoup l'étiquette, entre comme un boulet de canon. Le souverain Pontife, irrité de façons cavalières qui constituaient à ses yeux un manque de respect, au lieu de se lever pour accueillir l'empereur, comme il n'y manquait jamais quand il se présentait précédé d'un prélat domestique, d'après l'usage établi, ne bougea pas de son siège. Le vainqueur du monde tombe en arrêt de surprise. Mais si le pape demeure immobile, dans une attitude pleine de dignité, Misericors, flairant l'ennemi, bondit en avant et, après de petits jappements étouffés, aboie à Bonaparte de tout son souffle, rageusement.

— J'avais prié votre Sainteté de m'épargner la rencontre de ce chien, dit l'empereur, fronçant le sourcil d'un air méchant.

— Miseri ! se contenta de murmurer le saint-père, rappelant le roquet qui, l'oreille basse, vint se coucher sous son fauteuil.

Un sourire éclaira la physionomie de Bonaparte, et, tout aussitôt, d'un ton presque aimable, il s'expliqua en ces termes :

— Très saint-père, vous me pardonnerez de vous avoir troublé un peu brusquement : j'ai tenu à venir connaître moi-même la résolution de votre sainteté relativement à la réunion des évêques qui doit avoir lieu à Paris.

— Sire, répondit fermement le pape, j'ai eu l'honneur, la semaine dernière, de faire